

COMMUNE
de
LES PORTES-EN-RE
(CHARENTE-MARITIME)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf le 24 mai à 19 heures 00,

le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel AUCLAIR, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 13

Nombre de Présents :.....12

Nombre de Votants :.....13

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2019

PRESENTS : Mrs. Michel AUCLAIR, Michel OGER, Mme Elisabeth BIDARD, M. Alain BRIAND, Mmes Elisabeth REGRENY, Marie-Françoise PENAUD, M. Jean-Luc CHENE, Mmes Annie DENIEL, Denise MARTIN, Mrs Youri MOSIO, Xavier de BOISSARD, Mme Colette NICOLAS.

ABSENTS / EXCUSES : Mme Valérie CHARPENTIER qui a donné procuration à M. Alain BRIAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Colette NICOLAS.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2019 : Monsieur Jean-Luc CHENE demande que le mot « catadioptrés » soit remplacé par « points clignotants ».

Approuvé à l'unanimité.

Informations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Service Politique du Logement Durable et Solidarité de la Préfecture portant à 3 ans le délai pour conclure une convention avec l'Etat pour le logement des travailleurs saisonniers suite au classement « station touristique » de la commune. Dans le cadre de la loi ELAN, cette convention devra être signée avant le 28 décembre 2019.

Monsieur le Maire énumère toutes les pièces constituant le projet de PLUi. Ce projet sera soumis au conseil municipal pour avis.

Monsieur le Maire donne lecture du courriel adressé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Charente-Maritime sur le lancement de la campagne du CNDS 2019.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'organisations nationales de retraités portant sur une motion de soutien pour une hausse immédiate des pensions et des retraites. Monsieur le Maire informe qu'il ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Ministre chargé des collectivités territoriales relatif à la consultation des élus locaux pour la nouvelle étape de décentralisation résultant du grand débat national.

Monsieur le Maire donne lecture de la note du Président de Région Nouvelle-Aquitaine sur l'aménagement du territoire régional.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de « Jazz au Phare » demandant l'autorisation de faire jouer la fanfare du festival dans les rues du marché ainsi que pour la mise en place d'une banderole à l'entrée du village.

Affaires générales

I – Agence de l'Eau Loire Bretagne – Note d'information 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Après avoir pris connaissance de cette note d'information, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- **approuve** la note d'information 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

II- Syndicat départemental de la voirie – Compte-rendu d'activités 2018 / Prévisions 2019

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- **approuve** le compte-rendu du comité syndical du Syndicat départemental de la voirie.

III – Convention SFR pour l'implantation d'une antenne relais place des Marais de la Prée

Point reporté.

Finances

IV – Budget global 2019 de la Commune – Inscription en section d'investissement

Après avoir écouté l'exposé de **Monsieur Michel OGER**, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** la nécessité d'effectuer les dépenses énumérées ci-dessus et telles que présentées par **Monsieur Michel OGER** ;

Vu l'objet des dépenses,

⇒ **Décide** de procéder comme suit à l'inscription en section d'investissement du budget global 2019 de la Commune, des dépenses à effectuer auprès des établissements ci-dessus énumérés :

- **Opération 7117 « Aménagement du littoral »**
 - **Article 2188 « Autres immobilisations »**.....3 744.00 € TTC
 - **Opération 7106 « Voirie »**
 - **Article 2181 « Installations générales »**.....1 704.58 € TTC
 - **Opération 7106 « Voirie »**
 - **Article 2181 « Installations générales »**.....1 074.43 € TTC
- ⇒ **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

V – ALSH – Mini séjour à l'Ile d'Aix – Détermination de la participation des familles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ce qui précède,
- **Décide** de fixer le prix du mini-séjour à l'Ile d'Aix encadré par l'ALSH communal, se déroulant du 23 au 25 avril 2019, en fonction du quotient familial comme suit :
 - de 0 à 400 : prix d'une journée normale d'ALSH + 3 euros par enfant et par jour
 - de 401 à 700 : prix d'une journée normale d'ALSH + 4 euros par enfant et par jour
 - à partir de 701 : prix d'une journée normale d'ALSH + 5 euros par enfant et par jour
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

VI – ALSH – Rapport moral et financier 2018

Madame Elisabeth BIDARD évoque le bilan financier de l'accueil de loisirs sans hébergement communal établi pour l'année 2018 par le service comptabilité de la mairie ainsi que le bilan moral 2018 réalisé par le service communal animation ALSH « Les Moussillons du Pertuis », dont copie a été transmise aux conseillers municipaux.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport moral et financier présenté pour l'ALSH communal « Les Moussaillons du Pertuis » pour l'année 2018 et tel que présenté.

VII – SFR – Relais de radiotéléphonie – Détermination du loyer

Approuvé par 11 POUR et 2 ABSTENTIONS (E. REGRENY et Y. MOSIO)

VIII – Relais ORANGE – Parking route du Fier / route de l'Anse du Fourneau – Détermination du loyer

Approuvé par 11 POUR et 2 ABSTENTIONS (E. REGRENY et Y. MOSIO)

IX – Convention d'organisation et surveillance des lieux de baignades entre le SDIS 17 et la commune – Nouvelle implantation

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des clauses portées au projet de convention présenté et en avoir délibéré, par 12 POUR et 1 ABSTENTION (E. REGRENY) :

- Approuve les termes du projet de convention établie par le SDIS7 pour l'organisation et la surveillance des lieux de baignades, tel qu'annexé ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

X – SDEER 17 – Dossier ER 286-1006 – Convention pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique – Habitat 17 allée des Peupliers

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le passage d'une distribution publique d'énergie électrique sur l'unité foncière constituée des parcelles référencées au cadastre section AN n°86 et 91, sises allée des Peupliers,
- Approuve les termes de la convention tels que proposés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

XI – Contrats LOGITUD – RAPO / CANIS / MUNICIPAL

A) Logiciel RAPO – Recours Administratif Préalable Obligatoire

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les termes du contrat présenté déterminant les modalités de mise à disposition par la Société Logitud Solutions à la commune de LES PORTES-EN-RE du logiciel RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) tel qu'annexé ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer ce contrat.

B) Logiciels CANIS (Gestion des animaux dangereux) & MUNICIPAL (Gestion de la Police Municipale)

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les termes du contrat présenté déterminant les modalités de mise à disposition par la Société Logitud Solutions à la commune de LES PORTES-EN-RE des logiciels CANIS (Gestion des animaux dangereux) et MUNICIPAL (Gestion de la Police Municipale) tel qu'annexé ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer ce contrat.

Personnel

XII – Personnel communal – Services Techniques – Embauche d’un agent saisonnier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Décide** de recruter un agent saisonnier à temps complet du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019 inclus pour les services techniques communaux ;
- **Dit** que cet agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d’adjoint technique territorial ;
- **Décide** de verser l’indemnité compensatrice de congés payés égale à 10% du salaire brut à la personne recrutée pour occuper l’emploi ci-dessus ;
- **Demande** à Monsieur le Maire d’établir et de signer le contrat afférent à cet emploi, dans le cadre de la définition des tâches établies ;
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour l’exécution du suivi de cette décision.

XIII – Centre de gestion de la Charente-Maritime – Affiliation volontaire du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Donne son accord** pour l’adhésion du Syndicat Mixte du bassin de la Seugne auprès du Centre de Gestion de la Charente-Maritime ;
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

Questions diverses

Madame Elisabeth BIDARD souhaite répondre à la question de la fermeture de l’école le vendredi 31 mai à l’occasion du pont de l’Ascension. Elle explique qu’elle a décidé de fermer l’ALSH également car les agents d’animation ont des heures à récupérer. Il faudra délibérer sur ce point en juin.

Monsieur Youri MOSIO demande quand sera fermée l’avenue des Salines.
Monsieur le Maire lui répond que les travaux débuteront le 23 septembre prochain.

Madame Annie DENIEL demande qui va expliquer aux personnes intéressées, les orientations du projet PLUi. Elle suggère de travailler en amont pour recueillir les avis et réaliser un document synthétique.
Monsieur le Maire répond que le PLUi est en cours d’étude par l’Etat. Il explique qu’il ne faut pas partir trop vite dans des explications qui risquent de changer selon les remarques des administrés.
Une discussion générale s’engage.

Monsieur le Maire fait part des dates suivantes :
Le 06 juin 2019 : commission des bâtiments communaux
Début juillet 2019 : conseil municipal + PLUi

L’ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,
Le 31 mai 2019
LE MAIRE,
Michel AUCLAIR